Un accident est si vite arrivé. Une minute d'inattention et votre vie peut basculer.

Les conséquences d'un accident de la vie courante ou professionnelle sont parfois plus importantes qu'on ne l'imagine. Pour vous mettre à l'abri et préserver votre famille, votre mutuelle vous propose Quiem, spécialement étudié pour vous apporter des garanties essentielles et une tranquillité d'esprit.

Quelques exemples...

Notre fils s'est gravement brûlé en voulant attraper une casserole sur la cuisinière.

Il a eu des blessures sur le visage et les avant-bras. L'incapacité permanente partielle a été de 20%.

Les frais de transport de mes parents ont été pris en charge pour qu'ils viennent s'occuper de notre fils et après sa convalescence, le capital que nous avons perçu nous permettra de le faire opérer pour diminuer ses cicatrices.

J'ai été victime d'un accident grave à mon travail. J'ai été hospitalisé plusieurs mois avec un arrêt de travail de 18 mois...

Grâce à l'indemnisation versée dans le cadre de mon adhésion à Quiem, j'ai pu acquérir un fauteuil roulant, adapter mon véhicule et réagencer mon domicile en fonction de ma nouvelle situation. Grâce à l'aide au retour à l'emploi proposée par la garantie assistance, j'ai pu faire un bilan professionnel et de compétences qui m'a permis de continuer à exercer une activité professionnelle.

Votre mutuelle toujours au cœur de votre vie !

Votre mutuelle vous apporte des valeurs, un savoir-faire et des services reconnus par tous.

Elle a choisi Mutex pour vous proposer des garanties d'épargne, de prévoyance, de retraite et d'assistance. Ainsi, ensemble, nous agissons chaque jour afin d'améliorer sans cesse votre protection.

Mutex, c'est :

- **la proximité**
  Un réseau de mutuelles présent sur la France entière.
  Plus de 700 agences à votre disposition.
- **la confiance**
  Plus d'un million de personnes protégées.
  Couverture et protection sociale de près de 200 000 entreprises adhérentes,
- **la sécurité**
  Près de 6 milliards d'actifs gérés.
  L'ensemble de la gestion des garanties proposées est certifiée ISO 9001, V2008,
- **le développement durable**
  Une gestion durable des moyens et des hommes pour le respect de l'environnement.
  Des documents imprimés sur du papier composé de fibres recyclées et/ou issues de forêts gérées durablement.

Données à la date du 21/02/2014 – Document à caractère promotionnel.

14155 - SIMAN - Photos : Getty images /Corbis / Fotolia © Marilyn Barbone

www.mutex.fr

Assureur des garanties :

MUTEX
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 37 302 300 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529 219 040
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex

IMA ASSURANCES
Société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré,
entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - 79000 Niort,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481 511 632.

PRÉVOYANCE

Accidents de la Vie

Quiem

Ne laissez pas une minute d'inattention bouleverser votre avenir.

La tranquillité pour moins de **7 €/mois***

* Formule individuelle niveau 1

MUTEX

Quiem

Votre soutien face aux accidents de la vie

1 **protection essentielle pour mettre votre famille et vous-même à l'abri des aléas de la vie courante et de leurs conséquences financières**

2 **niveaux d'indemnisation au choix**

	En cas d'incapacité permamente (≥ 10%)	En cas de décès
Niveau 1	Jusqu'à 1 060 000 € (1)	Jusqu'à 608 000 €
Niveau 2	Jusqu'à 1 500 000 € (1)	Jusqu'à 1 040 000 €

(1) Montant maximum lorsque le taux d'incapacité est supérieur à 65 % et nécessite l'assistance d'une tierce personne durant au moins 2 h par jour.

3 **formules adaptées à votre situation personnelle**

- Formule "Individuelle" si vous êtes seul.
- Formule "Couple" pour vous et votre conjoint.
- Formule "Famille" pour couvrir l'ensemble de votre famille.

2 accidents sur 3 ont lieu à la maison

La vie d'une famille peut être bouleversée par la survenance d'un accident touchant l'un de ses membres. Les accidents domestiques (notamment les chutes, les noyades, les électrocutions, les brûlures…), bien que moins médiatisés que les accidents de la circulation, font un nombre de victimes très important.

Les accidents domestiques sont responsables de 11 500 décès et environ 2,7 millions de blessés chaque année.

Quiem

vous protège contre les conséquences des accidents de la vie privée et professionnelle...

- Accidents domestiques
- Accidents du travail ou de service
- Accidents scolaires
- Accidents sportifs
- Accidents médicaux
- Accidents sanitaires
- Agressions ou attentats
- Catastrophe naturelle ou technologique

... et vous apporte des solutions financières pour y faire face

- En cas de blessures sérieuses (incapacité permanente supérieure ou égale à 10%)
- En cas de décès
- Et aussi, quelle que soit la gravité des blessures, une compensation de la perte de revenus professionnels et une indemnisation à compter du 3ème jour d'hospitalisation

Quiem

préserve votre avenir et celui de votre famille

- Une indemnité pouvant atteindre jusqu'à 1 500 000 € en cas d'incapacité permanente
- Un seul contrat pour toute la famille
- Une adhésion possible à partir de 18 ans et jusqu'à 65 ans
- Une protection effective dès la signature du bulletin d'adhésion et ce, pour votre vie entière

Cotisations mensuelles **tarifs 2014**

	Formule		
	Individuelle	Couple	Famille
Niveau 1	6,67 €	13,33 €	16,67 €
Niveau 2	11,66 €	18,33 €	21,67 €

Quiem

Des garanties d'assistance très étendues

Un accompagnement prolongé pour vous aider à reprendre votre quotidien

Notre partenaire IMA Assurances vous aide à gérer l'urgence dans ces moments difficiles en vous proposant de faciliter l'organisation de votre vie quotidienne.

En cas d'accident corporel survenu au cours d'un déplacement

Le rapatriement sanitaire, l'attente sur place d'un accompagnant, le voyage aller-retour d'un proche, les frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger sont pris en charge.

Si vous, votre conjoint ou votre enfant, êtes hospitalisé plus de 3 jours ou immobilisé à domicile plus de 5 jours

En fonction de la formule choisie, nous prenons en charge le transport d'un proche chez vous pour garder vos enfants ou une assistance maternelle s'occupe de vos enfants et les conduit à l'école. Si votre enfant est immobilisé, nous assurons un soutien scolaire pour qu'il poursuive son programme sans prendre de retard. Une aide ménagère est mise à votre disposition pour l'entretien de votre maison...

Par exemple :

- Aide à domicile
- Garde des enfants
- Assistance psychologique
- Aide juridique
- etc.

garanties accessibles 24h/24 7j/7